



Le PLUS France Info

Scoop, enquêtes, droit de suite : jour après jour France Info débusque l'information, en révèle les ressorts et en expose les implications

lien RSS

télécharger le Podcast



l'information

Rédaction de France Info

[Écrire un mail](#)

Reporters, présentateurs et journalistes spécialisés enquêtent, mettent en forme et contribuent à l'approfondissement de

horaires de diffusion

du lundi au vendredi

7h17



© FOTOLIA -

Un nouveau marché : le médecin intérimaire

FRANCE INFO - 17 MARS 2010

Confrontés à un manque de spécialistes, les hôpitaux publics sont parfois contraints de faire appel à des sociétés privées, ou à des cabinets de chasseurs de tête, pour faire fonctionner leurs services d'urgence ou d'obstétrique. Quand des entreprises privées viennent pallier les manques du système hospitalier français : enquête de Grégory Philipps.

Les médecins intérimaires, un nouveau marché en France - l'enquête de Grégory Philipps, au micro France Info de Marc Fauvelle (4'34")

Les frères Monsoh ont eu la bonne idée il y a bientôt cinq ans.

Le premier, Florent, avait réussi dans la prestation de services informatiques. Le second, Lincoln, médecin urgentiste, avait constaté que dans de nombreux hôpitaux, les DRH (directeurs de ressources humaines) avaient parfois beaucoup de mal à trouver un anesthésiste ou un obstétricien pour remplacer le départ d'un titulaire.

Tous les deux imaginent alors une **entreprise de prestation spécialisée dans le remplacement médical**. Aujourd'hui, **Medic Services** fait travailler près de **900 professionnels de santé**, dont environ **200 médecins étrangers** (à diplômes obtenus en dehors de l'union européenne).

Lincoln Monsoh a fondé avec son frère Florent la société Medic Services, spécialisée dans les remplacements médicaux (2'15")

Urgent : recherche anesthésiste pour demain

C'est essentiellement dans les **spécialités les plus contraignantes** (anesthésie, obstétrique, urgences) que le manque se fait sentir, et que les DRH sont **contraints de faire appel à ces sociétés privées pour trouver, rapidement, la perle rare**.

Pascal Gaudron dirige les affaires médicales au CHU d'Amiens. Il travaille aujourd'hui avec cinq sociétés privées spécialisées dans le remplacement médical, qu'il a sélectionnées grâce à un appel d'offre. C'est le seul moyen dont il dispose aujourd'hui pour faire tourner, par exemple, certains services de l'hôpital.

Pascal Gaudron, du CHU d'Amiens, est contraint de faire appel à ces sociétés privées, pour trouver des médecins remplaçants - mais jamais pour des contrats de courte durée (6'39")

Aujourd'hui **une dizaine de cabinets** de chasseurs de tête ou de sociétés spécialisées dans le remplacement médical travaillent sur le territoire français. Leurs tarifs oscillent **entre 5.000 et 50.000 euros, selon le service offert**. Certaines agences se contentent de faire passer le curriculum vitae du médecin, d'autres vont au contraire s'occuper de tout (du déménagement du médecin à son installation en ville, et parfois même jusqu'aux cours de français, s'il est étranger).

Pour le docteur Xavier Deau, numéro 2 du Conseil de l'Ordre, il faut encadrer les pratiques de ces sociétés (2'28")

Roumains, Bulgares, Africains...

Ces entreprises font travailler de nombreux médecins étrangers, qui ont obtenu leurs diplômes au sein et parfois même en dehors de l'Union européenne (lire notre encadré ci-contre). Car **le manque de personnel formé en France est criant**. Entre 1983 et 1993, le numerus clausus, c'est-à-dire le nombre maximum de diplômés en médecine, a été régulièrement abaissé. D'ici 2025, le nombre total de médecins devrait accusé une baisse de 9,4% sur l'ensemble du territoire.

en savoir plus

Les médecins étrangers en France

[Lire la suite](#)

Récemment, le numerus clausus a été légèrement relevé mais il faudra attendre – au moins – **une douzaine d'années avant que la situation ne se rééquilibre**. Au ministère de la Santé, on tente de prendre en compte ces problèmes de démographie médicale et on surveille de près l'activité de ces sociétés privées.

Ces entreprises ne posent aucun problème au ministère de la Santé, selon Agnès Lordier-Brault, conseillère médicale à la Direction de l'Hospitalisation et de l'organisation des soins (3'37")

Enquête : Grégory Philipps

Archives de la chronique [Le PLUS France Info](#)

Consultez les archives de : [Le PLUS France Info](#)



Un site de l'entreprise Radio France.
copyright © RF 2010. Droits de reproduction réservés